

Commission Permanente
30 juin 2025

AMENDEMENT – Pour un service public de l'Education à l'Environnement

Rapport N° CP-2025-5-2-3
N° applicatif 12176

Exposé sommaire

Chaque année, la Collectivité européenne d'Alsace prélève 16 millions d'euros de taxe d'aménagement auprès des Alsaciennes et des Alsaciens alors même qu'il n'y a pas de projets ambitieux pour l'affectation de cette taxe. Seul 50% de cette somme participe en effet à la protection des espaces naturels sensibles et à l'éducation à l'environnement. Le reste des produits de cette taxe fléché s'accumule d'année en année. En d'autres termes, les habitantes et les habitants sont imposés uniquement pour améliorer les ratios financiers de la Collectivité et sa trésorerie.

Or face à l'accélération de la crise climatique et au terrible constat que la limitation de la hausse de la température globale à 1,5°C n'est plus atteignable, il faut développer plus que jamais l'éducation à l'environnement.

Avec la taxe d'aménagement et aux côtés des associations, nous avons les moyens de créer un véritable service public d'éducation à l'environnement. C'est ce que propose cet amendement.

Amendement

Dans la délibération, APRES "APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ"

RAJOUTER

"- Prend l'engagement de la création d'un service public d'éducation à l'environnement en 2026, en lien avec les associations, pour augmenter considérablement le public touché."

Amendement déposé par **M. Florian KOBRYN**



Florian KOBRYN

Commission Permanente
30 juin 2025

AMENDEMENT – Non au redémarrage de la centrale de Fessenheim

Rapport N° CP-2025-5-2-8
N° applicatif 12702

Exposé sommaire

La Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) de Fessenheim est engagée depuis de nombreuses années dans la mise en place et l'encadrement du projet de démantèlement comme le présent rapport d'activité 2024 de la CLIS le démontre.

En outre, depuis 2019, le département du Haut-Rhin et la Région Grand-Est portent un projet "*Pour l'avenir du territoire de Fessenheim*" qui vise à faire de celui-ci un modèle de transition vers une nouvelle ère énergétique. Par ce projet, l'Alsace regarde vers l'avenir et prépare la bifurcation écologique de son territoire avec une approche globale.

Par cet amendement, le Conseil d'Alsace réaffirme son soutien à cette démarche et refuse tout projet de réouverture de Fessenheim.

Amendement

Dans le rapport, APRES "Au vu de ce qui précède et du rapport d'activité 2024 de la CLIS de FESSENHEIM, je vous prie de bien vouloir me donner acte de la présente communication."

RAJOUTER

"- Au vu des travaux très aboutis de la CLIS au sujet du démantèlement et du projet "*Pour l'avenir du territoire de Fessenheim*" initié par le département du Haut-Rhin et la Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace réaffirme son opposition à tout projet de réouverture et de redémarrage de la centrale de Fessenheim."

Amendement déposé par **M. Florian KOBRYN**



Florian KOBRYN

Commission Permanente
30 juin 2025

AMENDEMENT – Limitation du nombre de procurations

Rapport N° CP-2025-5-2-13
N° applicatif 12678

Exposé sommaire

Limiter le nombre de procurations qu'un délégué titulaire du Comité syndical peut recevoir permet de préserver l'équilibre démocratique de sa composition. Cela permet également de favoriser la participation effective et de respecter le principe de collégialité, principe fondateur des syndicats mixtes ouverts.

Amendement

Dans les Statuts (page 18), REMPLACER "Un délégué titulaire peut recevoir plusieurs procurations de différents délégués titulaires représentant la même catégorie de membres que le membre qui l'a désigné"

PAR

"Un délégué titulaire peut recevoir au maximum deux procurations de différents délégués titulaires représentant la même catégorie de membres que le membre qui l'a désigné"

Amendement déposé par **M. Florian KOBRYN**



Florian KOBRYN

Commission Permanente
30 juin 2025

**AMENDEMENT – Pour le maintien de l’accompagnement psychologique
des enfants exposés aux violences conjugales**

Rapport N° CP-2025-5-4-1
N° applicatif 12308

Exposé sommaire

La Collectivité européenne d’Alsace porte une politique santé volontariste, tout particulièrement auprès de ses publics prioritaires dont les enfants font incontestablement partie.

Il y a un an, le 20 juin 2024, en séance publique, le Conseil d’Alsace a voté un Plan santé 2024-2028. Pour répondre à l’objectif opérationnel “Soutenir la prévention et l’éducation à la santé pour tous”, l’action “Structurer notre politique de soutien à la santé mentale” est prévue. Elle prévoit notamment de “soutenir les dispositifs d’écoute et d’assistance psychologique”.

L’accompagnement psychologique des enfants exposés aux violences conjugales s’inscrit pleinement dans cet objectif fixé il y a douze mois.

Le supprimer c’est reculer sur la défense des droits des enfants, c’est renier les engagements pris et c’est considérer, en décalage complet avec la réalité, que chaque enfant victime a trop d’outils à sa disposition pour l’accompagner.

Amendement

Dans le rapport, SUPPRIMER “2 propositions de refus : accompagnement psychologique des enfants exposés aux violences conjugales pour les CIDFF du Bas-Rhin et CIDFF du Haut-Rhin (cf infra1). En effet, la santé ne relève pas de la compétence de la Collectivité et la Caisse Primaire d’Assurance Maladie propose le financement de consultations psychologiques.”

Amendement déposé par **M. Florian KOBRYN**



Florian KOBRYN

Commission Permanente
30 juin 2025

AMENDEMENT – STOP AU CONTOURNEMENT DU CONTOURNEMENT

Rapport N° CP-2025-5-7-2
N°applicatif 12716

Exposé sommaire

A l'heure de l'accélération du réchauffement climatique, de l'assèchement des finances publiques et de la nécessaire sobriété foncière, il est temps d'arrêter les projets routiers inutiles.

Vouloir construire un contournement au grand contournement ouest de Strasbourg est irresponsable.

Cet amendement propose donc d'être à la hauteur des enjeux actuels et d'arrêter ce projet.

Amendement

Dans le rapport, SUPPRIMER "Il est, ainsi, rappelé que la desserte routière de l'aéroport international de Strasbourg a pour objet de créer une liaison routière entre les RD111 et RD221 afin de relier directement la plateforme aéroportuaire et son pôle multimodal au contournement autoroutier de Strasbourg. Cette liaison permettra d'améliorer l'attractivité de l'aéroport et de sa plateforme économique, et de conforter celle du pôle d'échange multimodal d'Entzheim."

Amendement déposé par **M. Florian KOBRYN**



Florian KOBRYN